

# Le PIAL Angoulême Sud

Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés

## Définition :

« Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont créés dans chaque département. Ils ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Ces dispositifs visent à mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie. »

*Article L.351-3 du code de l'éducation*

## Objectifs :

- **Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun.
- **Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement** humain pour les établissements scolaires et les écoles.
- **Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.**

## Pour la circonscription Angoulême Sud :

Le PIAL concerne 48 écoles, 7 collèges et 1 lycée .

## Pour le département de la Charente :

9 PIALS dont 6 PIALS publics configurés selon la carte des réseaux ECLORE,  
1 PIAL lycées COMAGA et 2 PIALS privés

## Qui fait quoi ?

<p><b>Pilotes du PIAL</b></p> <p><b>Laurence Dubourdiou</b> Inspectrice de l'éducation nationale <b>Sylvie-Anne DESREUMAUX</b> Principale du collège Jean Moulin Barbezieux</p>	<p><b>Les co-pilotes</b> du PIAL ont pour mission d'inscrire à l'ordre du jour des COPIL Eclore la thématique de l'accompagnement par les AESH et du fonctionnement du PIAL. Ils gèrent et arbitrent les situations complexes et organisent les COPIL et le bilan du PIAL en fin d'année scolaire.</p>
<p><b>Coordination départementale AESH</b></p> <p><b>Aurélié LECLERC</b> <b>Céline SCHITTECATTE</b> <a href="mailto:Avs16@ac-poitiers.fr">Avs16@ac-poitiers.fr</a> <b>05-17-84-01-99/94</b></p>	<p><b>Le service de coordination ASH départemental</b> est installé auprès de l'IEN ASH du département. Son rôle est de gérer les PIAL, le recrutement, les affectations et les quotités de temps de travail des AESH, la préparation et le déroulé de la formation. Il accompagne les équipes de coordination des PIAL. <b>Les mails envoyés à AVS16 seront systématiquement mis en copie aux CE (2<sup>nd</sup> degré) / écoles (1<sup>er</sup> degré).</b></p>
<p><b>Coordination PIAL</b></p> <p><b>Valérie RULIN</b> Coordonnatrice</p> <p><b>Océane PALANCHER</b> Assistante à la coordination <a href="mailto:pial.angouleme.sud@ac-poitiers.fr">pial.angouleme.sud@ac-poitiers.fr</a> <b>06-30-90-96-59</b></p>	<p><b>Le binôme de coordination PIAL</b> est constitué d'un enseignant spécialisé et d'un AESH assistant à la coordination. Il est un interlocuteur de proximité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tous les changements de situations qui ne peuvent être absorbés en interne, et qui nécessitent de questionner la possibilité d'une mutualisation des services entre établissements ;</li><li>• contribuer à la réflexion des équipes qui peuvent le solliciter sur la gestion des accompagnements ou sur une situation particulière d'élève, d'AESH.</li></ul> <p><b>Le coordonnateur</b> est une personne ressource pour toute question pédagogique relative à l'accompagnement humain. <b>Il ne se substitue pas au pilotage pédagogique des accompagnements qui est assuré par chaque établissement ou école.</b></p> <p><b>L'AESH référent</b> est une personne ressource pour les AESH, pour les informations administratives comme pour les gestes professionnels. Il assure la communication courante avec les établissements et la mise à jour des outils de suivi du PIAL.</p>